

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 31/08/2026

Revision : LSI_2023-4-CLP du 29/08/2026

MONOI V2 - 6PHG0149

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de produit

Nature du produit : mélange de matières premières parfumantes

Numéro C.A.S : N.A.

Numéro EINECS : N.A.

Code douanier : 33 02 90 90

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel. Réservé à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CANDELIS

6, rue Gutenberg 44118 La Chevrolière. FRANCE

Tél.: 33.2.40.30.06.29

Email: info@candelis.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA 33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS : Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

(LégislationCLP)

ED12 Lésions oCulaires graves / Irritation oCulaire 2

EHC2 Dangers pour le milieu aquatique - Chronique 2

SCI2 Corrosion Cutanée / Irritation Cutanée 2

SS1 Sensibilisation Cutanée 1

H315 - Provoque une irritation Cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie Cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Elements d'étiquetage

Classification GHS : Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

(LégislationCLP)

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 31/08/2026

MONOI V2 - 6PHG0149

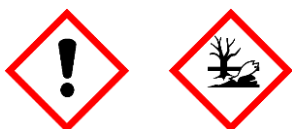
Revision : LSI_2023-4-CLP du 29/08/2026

Mention d'avertissement : ATTENTION

ED12 Lésions oCulaires graves / Irritation oCulaire 2
EHC2 Dangers pour le milieu aquatique - Chronique 2
SC12 Corrosion Cutanée / Irritation Cutanée 2
SS1 Sensibilisation Cutanée 1

H315 - Provoque une irritation Cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie Cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P272 - Les vêtements de travail Contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau



2.3. Autres dangers

Présence de substance(s) extrêmement préoccupante(s) (SVHC) selon l'article 57 du règlement (UE) N° 1907/2006 (REACH) : aucune.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement (UE) N° 1907/2006 (REACH).

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non classé

3.2. Mélanges

Numéro d'identification	Substances	Classes danger & Phrases H	LCS / M facteurs / ATE	Pourcentage %
CAS# 118-58-1 EINECS# 204-262-9 REACH# 01-2119969442-31-*** *	Benzyl salicylate	EHC3, SS1B H412, H317		[10-25]
CAS# 32388-55-9 EINECS# 251-020-3 REACH# 01-2119969651-28-*** *	Acetyl cedrene	EHA1, EHC1, SS1B H400, H410, H317		[10-25]

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 31/08/2026

MONOI V2 - 6PHG0149

Revision : LSI_2023-4-CLP du 29/08/2026

CAS# 115-95-7 EINECS# 204-116-4 REACH# 01-2119454789-19-*** *	Linalyl acetate	EDI2, SCI2, SS1B H319, H315, H317		[2.5-10]
CAS# 60-12-8 EINECS# 200-456-2	Phenylethyl alcohol	ATO4, EDI2 H302, H319	ATE (Orale) : 1610.021mg/kg	[2.5-10]
CAS# 78-70-6 EINECS# 201-134-4	Linalool	EDI2, SCI2, SS1B H319, H315, H317		[2.5-10]
CAS# 63500-71-0 EINECS# 405-040-6 REACH# 01-0000015458-64-*** * / 01-2119455547-30-*** *	Tetrahydro-2-isobutyl-4-methyl-pyran-4-ol	EDI2 H319		[2.5-10]
CAS# 140-11-4 EINECS# 205-399-7 REACH# 01-2119638272-42-****	Benzyl acetate	EHC3 H412		[1-2.5]
CAS# 10094-34-5 EINECS# 233-221-8 REACH# 01-2120742578-44-*** *	Dimethyl benzyl carbinyl butyrate	EHC2 H411		[1-2.5]
CAS# 27606-09-3 EINECS# 248-561-2 REACH# 01-2120234292-65-*** *	2,4-Dimethyl-4,4a,5,9b-tetrahydroindeno[1,2-d]-1,3	ATO4 H302	ATE (Orale) : 500mg/kg	[1-2.5]
CAS# 106-24-1 EINECS# 203-377-1 REACH# 01-2119552430-49-*** *	Geraniol	EDI1, SCI2, SS1 H318, H315, H317		[0-1]
CAS# 106-22-9 EINECS# 203-375-0	Citronellol	EDI2, SCI2, SS1B H319, H315, H317		[0-1]
CAS# 106-25-2 EINECS# 203-378-7	Nerol	EDI2, SCI2, SS1B H319, H315, H317		[0-1]
CAS# 5989-27-5 EINECS# 227-813-5	Limonene	AH1, EHA1, EHC3, FL3, SCI2, SS1B H304, H400, H412, H226, H315, H317		[0-1]
CAS# 502-72-7 EINECS# 207-951-2	Cyclopentadecanone	EHA1, EHC1 H400, H410		[0-1]
CAS# 93-29-8 EINECS# 202-236-1	Isoeugenol acetate	SS1B H317		[0-1]
CAS# 63314-79-4 EINECS# 429-900-5 REACH# 01-0000017618-62-*** *	3 methyl cyclopentadecenone	EHA1, EHC3, SS1B H400, H412, H317		[0-1]

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Rincer ensuite à l'eau claire.

Contact avec les yeux: Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes)

puis lavage avec une lotion oculaire type Dacryosérum. Si trouble consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion: Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 31/08/2026

MONOI V2 - 6PHG0149

Revision : LSI_2023-4-CLP du 29/08/2026

Vêtements souillés: Retirer les vêtements souillés et ne les réutiliser qu'après décontamination.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable

Prévention : Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

6. MESURES EN CAS D'ÉCOULEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 31/08/2026

MONOI V2 - 6PHG0149

Revision : LSI_2023-4-CLP du 29/08/2026

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Refermer les emballages après utilisation.

Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
Se laver les mains et toute autre zone exposée avec savon doux et de l'eau avant de manger, boire, de fumer et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Eviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

A l'abri de source de chaleur, rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non classé

8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments, boissons.

Équipements de protection individuelle :

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux / du visage :

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN 166.

Protection des mains :

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 31/08/2026

MONOI V2 - 6PHG0149

Revision : LSI_2023-4-CLP du 29/08/2026

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

Protection du corps :

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Odeur :	Caractéristique
Aspect :	Liquide
Couleur :	Jaune pâle à jaune foncé
Point éclair en °C :	>100
Solubilité :	50% in ethanol 96%
Indice de réfraction @ 20°C :	[1.471 ; 1.491]
Densité relative (d20/20) :	[0.944 ; 0.964]

9.2. Autres informations

Non classé

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Réactions dangereuses : pas de réactions dangereuses connues.

10.2. Stabilité chimique

Non classé

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non classé

10.4. Conditions à éviter

Non classé

10.5. Matières incompatibles

Non classé

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former: Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2).

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 31/08/2026

MONOI V2 - 6PHG0149

Revision : LSI_2023-4-CLP du 29/08/2026

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Estimation toxicité aigue du mélange (calcul):

LD50 Oral : 3458 mg/kg 1 % unknown
LD50 Dermal : >5000 mg/kg 17 % unknown
LD50 Inhalation : 23 mg/kg 19 % unknown

11.2. Informations sur les autres dangers

Présence de perturbateur(s) endocrinien(s) comme défini par l'article 57(f) du règlement (UE) N°1907/2006 (REACH): aucun.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Non classé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non classé

12.4. Mobilité dans le sol

Non classé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classé

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Présence de perturbateur(s) endocrinien(s) comme défini par l'article 57(f) du règlement (UE) N°1907/2006 (REACH): aucun.

12.7. Autres effets néfastes

Non classé

13. ELIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 31/08/2026

MONOI V2 - 6PHG0149

Revision : LSI_2023-4-CLP du 29/08/2026

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau

Déchets:

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

ADR/ADN/RID:



IMDG:



IATA:



14.1. Numéro ONU

ADR/ADN/RID : 3082 (code tunnel :(-))

IMDG:3082

IATA :3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/ADN/RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PRODUITS DE PARFUMERIE)

IMDG:MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PRODUITS DE PARFUMERIE)

IATA :MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PRODUITS DE PARFUMERIE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 31/08/2026

MONOI V2 - 6PHG0149

Revision : LSI_2023-4-CLP du 29/08/2026

ADR/ADN/RID : 9

IMDG:9

IATA :9

14.4. Groupe d'emballage

ADR/ADN/RID : III

IMDG:III

IATA :III

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : matière de type polluant marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non classé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non classé

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les réglementations suivantes ont été prises en compte:

- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement UE n° 618/2012
- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement UE n° 487/2013
- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement UE n° 758/2013
- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement UE n° 944/2013
- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement UE n° 605/2014
- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement UE n° 1297/2014
- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement UE n° 830/2015

Rubrique ICPE : **4511**

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non classé

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 31/08/2026

MONOI V2 - 6PHG0149

Revision : LSI_2023-4-CLP du 29/08/2026

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de Données de sécurité selon le Règlement (UE) n° 2020/878 du 18/06/20 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006.

Ces indications sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Liste des points modifiés : 2.3

3.2

11.1

15.1

FICHE TECHNIQUE

I] DESCRIPTION DU PRODUIT : **MONOI V2 - 6PHG0149**

Nature du produit : Mélange de matières premières parfumantes

Type de produit : Parfum

CAS N° : N.A.

EINECS N° : N.A.

Nom INCI : Parfum

Code douanier : 33 02 90 90

II] PROPRIETES PHYSIQUES et CHIMIQUES :

Aspect : Liquide

Couleur : Jaune pâle à jaune foncé

Odeur : Caractéristique

Densité relative (d20/20): [0.944;0.964]

Indice de réfraction à 20°C: [1.471;1.491]

Point d'éclair (en °C): >100

Solubilité : 50% in ethanol 96%

Pression de vapeur à 20°C (en mmHg) : < 2

III] CONDITIONS DE CONSERVATION et DUREE DE VIE :

Pour une meilleure conservation, nous vous recommandons de stocker le produit à l'abri des températures extrêmes, de la lumière et dans son contenant d'origine, hermétiquement fermé.

La durée de vie est de **24** mois. Passé ce délai, nous nous tenons à votre disposition pour un nouveau contrôle.

Allergènes 80+**MONOI V2 - 6PHG0149**

Composants	C.A.S	%Naturel	%Synthétique	%Total
3-Propylidenephthalide	17369-59-4	-	-	-
6-Methyl Coumarin	92-48-8	-	-	-
Acetyl Cedrene	32388-55-9	-	11,9000	11,9000
alpha-Isomethyl ionone	127-51-5	-	-	-
Amylcinnamyl alcohol	101-85-9	-	-	-
Amyl cinnamal	122-40-7	-	-	-
Amyl Salicylate	2050-08-0	-	-	-
Anethole	104-46-1 / 4180-23-8	-	-	-
Anise alcohol	105-13-5	-	-	-
Alpha-Terpinene	99-86-5	-	-	-
Beta-Caryophyllene	87-44-5	0,0017	-	0,0017
Benzaldehyde	100-52-7	-	0,0119	0,0119
Benzyl Alcohol	100-51-6	-	0,0263	0,0263
Benzyl benzoate	120-51-4	-	0,0159	0,0159
Benzyl cinnamate	103-41-3	-	-	-
Benzyl salicylate	118-58-1	-	15,6100	15,6100
Citrus Aurantium Bergamia Peel Oil	8007-75-8 / 89957-91-5 / 68648-33-9 / 85049-52-1	-	-	-
Camphor	76-22-2 / 21368-68-3 / 464-49-3 / 464-48-2	0,0017	0,0014	0,0031
Cananga Odorata Oil/Extract	83863-30-3 / 8006-81-3 / 68606-83-7 / 93686-30-7	-	-	-
Carvone	99-49-0 / 6485-40-1 / 2244-16-8	0,0013	-	0,0013
Cinnamomum Cassia Leaf Oil	8007-80-5 / 84961-46-6	-	-	-

--	--	--	--	--

MONOI V2 - 6PHG0149

Composants	C.A.S	%Naturel	%Synthétique	%Total
Cedrus Atlantica Oil/Extract	92201-55-3 / 8023-85-6	-	-	-
Juniperus Virginiana Oil	8000-27-9 / 85085-41-2	-	-	-
Cinnamyl alcohol	104-54-1	-	-	-
Cinnamal	104-55-2	-	-	-
Cinnamomum Zeylanicum Bark Oil	8015-91-6 / 84649-98-9	-	-	-
Citral	5392-40-5 / 141-27-5 / 106-26-3	0,0030	0,0048	0,0078
Citronellol	106-22-9 / 26489-01-0 / 117-61-9 / 7540-51-4	-	0,6473	0,6473
Eugenia Caryophyllus Oil	8000-34-8 / 8015-97-2 / 84961-50-2	-	-	-
Coumarin	91-64-5	-	-	-
Dimethyl Phenethyl Acetate	151-05-3	-	1,4000	1,4000
Trimethylcyclopentenyl Methylisopentenol	67801-20-1	-	-	-
Eucalyptus Globulus Oil	97926-40-4 / 8000-48-4	0,0013	-	0,0013
Eugenyl Acetate	93-28-7	-	-	-
Eugenol	97-53-0	-	-	-
Farnesol	4602-84-0	-	-	-
Hexamethylindanopyran	1222-05-5	-	-	-
Geranyl Acetate	105-87-3	0,0019	0,0410	0,0429
Geraniol	106-24-1	0,0024	0,8712	0,8736
Pelargonium Graveolens Oil	90082-51-2 / 8000-46-2	-	-	-
Hexadecanolactone	109-29-5	-	0,2100	0,2100
Hexyl cinnamal	101-86-0	-	-	-
Hydroxycitronellal	107-75-5	-	-	-
Isoeugenyl Acetate	93-29-8	-	0,1400	0,1400
Tetramethyl acetyloctahydronaphthalenes	54464-57-2 / 54464-59-4 / 68155-66-8 / 68155-67-9	-	-	-
Isoeugenol	97-54-1 / 5932-68-3 / 5912-86-7	-	-	-

MONOI V2 - 6PHG0149

Composants	C.A.S	%Naturel	%Synthetique	%Total
Jasmine Oil/Extract	84776-64-7 / 90045-94-6 / 8022-96-6 / 8024-43-9	-	-	-
Laurus Nobilis Leaf Oil	8002-41-3 / 8007-48-5 / 84603-73-6	-	-	-
Lavandula Oil/Extract	several	0,0126	-	0,0126
Lemongrass Oil	8007-02-1 / 89998-16-3 / 91844-92-7	-	-	-
Citrus Limon Peel Oil	84929-31-7 / 8008-56-8	-	-	-
Limonene	138-86-3 / 7705-14-8 / 5989-27-5 / 5989-54-8	0,3754	0,0024	0,3778
Linalyl Acetate	115-95-7	0,0238	7,4903	7,5141
Linalool	78-70-6	0,0239	5,3063	5,3302
Trimethylbenzenepropanol	103694-68-4	-	-	-
Menthol	89-78-1 / 1490-04-6 / 2216-51-5 / 15356-60-2	-	-	-
Methyl 2-Octynoate	111-12-6	-	-	-
Methyl Salicylate	119-36-8	-	-	-
Narcissus Extract	90064-26-9 / 68917-12-4 / 90064-27-0 / 90064-25-8	-	-	-
Citrus Aurantium Flower Oil	72968-50-4 / 8028-48-6 / 8016-38-4	-	-	-
Evernia prunastri extract	90028-68-5	-	-	-
Citrus Aurantium Peel Oil	several	0,0011	-	0,0011
Pogostemon Cablin Oil	8014-09-3 / 84238-39-1	-	-	-
Mentha Piperita Oil	8006-90-4 / 84082-70-2	-	-	-
Myroxylon Pereirae Oil/Extract	8007-00-9	-	-	-
Pinene	several	0,0348	-	0,0348
Pinus Mugo	90082-72-7	-	-	-
Pinus Pumila	97676-05-6	-	-	-

MONOI V2 - 6PHG0149

Composants	C.A.S	%Naturel	%Synthétique	%Total
Rose Ketones	several	-	-	-
Rose Flower Oil/Extract	several	-	-	-
Salicylaldehyde	90-02-8	-	-	-
Santalol	11031-45-1 / 115-71-9 / 77-42-9	-	-	-
Santalum Album Oil	8006-87-9 / 84787-70-2	-	-	-
Sclareol	515-03-7	-	-	-
Mentha Viridis Leaf Oil	8008-79-5 / 84696-51-5	-	-	-
Terpineol	8000-41-7 / 98-55-5 / 138-87-4 / 586-81-2	0,0045	0,0195	0,0240
Terpinolene	586-62-9	0,0024	-	0,0024
Evernia furfuracea extract	90028-67-4	-	-	-
Turpentine	9005-90-7 / 8006-64-2 / 8052-14-0	-	-	-
Vanillin	121-33-5	-	0,8400	0,8400
Lippia citriodora absolute	8024-12-2 / 85116-63-8	-	-	-

La limite de détection communément admise est de 10 ppm. « - » = < 10 ppm.
Ces informations sont données au mieux de nos connaissances à la date d'édition du présent document.

CERTIFICAT CONFORMITE IFRA

Produit: **MONOI V2 - 6PHG0149**

Les standards IFRA concernant les restrictions d'utilisation sont basés sur des évaluations de la sécurité réalisées par le groupe d'experts du RESEARCH INSTITUTE FOR FRAGRANCE MATERIALS (RIFM) et sont appliqués par le Comité Scientifique de l'IFRA.

L'évaluation des différents ingrédients de parfum est faite selon les normes de sécurité contenues dans la section correspondante du Code de bonnes pratiques de l'IFRA. Le client a l'entière responsabilité d'assurer la sécurité du produit final (contenant ce parfum) par la réalisation d'essais supplémentaires si nécessaire.

Nous attestons que le produit ci-dessus est en conformité avec les standards de l'INTERNATIONALFRAGRANCEASSOCIATION(IFRA - 51ème amendement), à condition qu'il soit utilisé dans les classes suivantes aux concentrations maximales indiquées : voir pages suivantes.

Les informations ci-dessous sont basées sur l'état de nos connaissances actuelles des matières premières et des bases parfumantes utilisées.

CATEGORIE 1 - Nous contacter

Produits à lèvres de tous types (rouges à lèvres solides et liquides, baumes, transparents ou colorés, etc.)
Jouets pour enfants

CATEGORIE 2 - limitée à : 2.5%

Produits désodorisants et antitranspirants de tous types y compris tout produit pour toute utilisation prévue ou raisonnablement prévisible sur l'aisselle ou étiqueté comme tel (aérosol, stick, roll-on, sous-bras, déodorant Cologne, etc.)
Aérosol pour le corps (y compris brume corporelle)
Sprays pour le corps (body mists) avec utilisation sur l'aisselle

CATEGORIE 3 - limitée à : 43.57%

Produits pour les yeux de tous types (fard à paupières, mascara, eyeliner, maquillage pour les yeux, masques pour les yeux, coussins pour les yeux, etc.) y compris soin pour les yeux et crème hydratante
Maquillage pour le visage et fond de teint
Démaquillant pour le visage et les yeux
Bandes pour les pores du nez
Lingettes ou mouchoirs rafraichissant(e)s pour le visage, le cou, les mains, le corps
Peinture pour le visage et le corps (pour enfants et adultes)
Masques pour le visage et le contour des yeux

CATEGORIE 4 - limitée à : 46.76%

Parfum hydroalcoolique et non-hydroalcoolique fin de tous types (eau de toilette, parfum, eau de Cologne, parfum solide, crème parfumée, après-rasage de tous types, etc.)
Bracelets parfumés
Ingrédients pour kits de parfum et mélanges de fragrances pour kits cosmétiques
Tampons parfumés, embinium
Bandes parfumées pour produits hydroalcooliques

CERTIFICAT CONFORMITE IFRA

Sprays pour le corps (body mists) sans utilisation sur l'aisselle

CATEGORIE 5A - limitée à : 12.17%

Crèmes, huiles, lotions corporelles de tous types
Produits pour les soins des pieds (crèmes et poudres)
Répulsif à insectes (destiné à être appliqué sur la peau)
Toutes poudres et talc (hormis les poudres et talc pour bébés)

CATEGORIE 5B - limitée à : 12.17%

Lotion tonique
Crèmes hydratantes et crèmes pour le visage

CATEGORIE 5C - limitée à : 12.17%

Crème pour les mains
Produits pour les soins des ongles y compris les crèmes pour les cuticules, etc.
Désinfectants pour les mains

CATEGORIE 5D - limitée à : 12.17%

Crème/lotion pour bébés, huile pour bébés, poudres et talc pour bébés

CATEGORIE 6 - Nous contacter

Dentifrice
Bain de bouche, y compris les vaporisateurs pour l'haleine
Poudre dentifrice, bandes, comprimés pour bain de bouche

CATEGORIE 7A - limitée à : 43.57%

Permanententes ou autres traitements chimiques des cheveux (à rincer) (par ex., défrisants), y compris colorants capillaires à rincer

CATEGORIE 7B - limitée à : 43.57%

Sprays capillaires de tous types (pompes, aérosols, etc.)
Produits d'aide au coiffage autres que sous la forme d'aérosols (mousse, gels, après-shampoings sans rinçage)
Permanententes ou autres traitements chimiques des cheveux (sans rinçage) (par ex., défrisants), y compris colorants capillaires sans rinçage
Shampooing - Sec (shampooing sans eau)
Désodorisant pour cheveux

CATEGORIE 8 - limitée à : 4.93%

Lingettes intimes
Tampons
Lingettes pour bébés
Papier toilette (humide)

CATEGORIE 9 - limitée à : 89.69%

Pain de savon
Shampooing de tout type
Nettoyant visage (à rincer)
Après-shampooing (à rincer)
Savon liquide
Nettoyants pour le corps et gels douche de tous types
Savon, bain, shampooing pour bébés
Gels, mousses, sels, huiles et autres produits ajoutés à l'eau du bain
Produits pour les soins des pieds (pieds placés à tremper dans un bain)

CERTIFICAT CONFORMITE IFRA

CATEGORIE 9 - limitée à : 89.69%

Pain de savon
Shampooing de tout type
Nettoyant visage (à rincer)
Après-shampooing (à rincer)
Savon liquide
Nettoyants pour le corps et gels douche de tous types
Savon, bain, shampooing pour bébés
Gels, mousses, sels, huiles et autres produits ajoutés à l'eau du bain
Produits pour les soins des pieds (pieds placés à tremper dans un bain)
Crèmes à raser de tous types (stick, gels, mousses, etc.)
Toutes crèmes dépilatoires (y compris pour le visage) et cires pour épilation mécanique
Shampooing pour animaux de compagnie

CATEGORIE 10A - limitée à : 43.57%

Détergent à lessive pour lavage à la main (y compris les concentrés)
Prétraitement du linge de tous types (par ex., pâte, aérosols, sticks)
Détergeant pour vaisselle à la main (y compris les concentrés)
Nettoyants de tous types pour surfaces dures (nettoyants salle de bain et cuisine, cire pour meubles, etc.)
Détergents pour lessive en machine avec un contact avec la peau (par ex., liquides, poudres) y compris les concentrés
Kits de nettoyage à sec
Lingettes pour la lunette des toilettes
Assouplissants textiles de tous types y compris les feuilles assouplissantes
Produits nettoyants pour la maison, autres types y compris les nettoyants de tissu, nettoyants de surface douce, nettoyants de tapis, sprays et lingettes pour l'entretien des meubles, lingettes nettoyantes pour le cuir, produits détachants, pulvérisateurs renforçants pour textiles, produits de traitement pour textiles (par ex., vaporisateurs d'amidon, tissu traité avec des parfums après lavage, désodorisants pour textiles ou tissus)
Cire pour sols
Huile parfumée pour anneau d'ampoule, diffuseurs à bâtons, pot-pourri, recharges liquides pour assainisseurs d'air (systèmes sans cartouche), etc.
Eau de repassage (eau distillée parfumée)

CATEGORIE 10B - 100%

Aérosols pour animaux - aérosols appliqués sur des animaux de tous types
Aérosols assainisseurs d'air, manuels, y compris aérosols et pompes
Aérosols insecticides

CATEGORIE 11A - limitée à : 14.28%

Tampons, serviettes hygiéniques et coussinets interlabiaux classiques pour l'hygiène féminine
Langes (pour bébés et adultes)
Culotte, serviette d'incontinence pour adultes / Papier toilette (sec)

CATEGORIE 11B - limitée à : 4.28%

Collants avec crème hydratante / Chaussettes, gants parfumés
Mouchoirs pour le visage (mouchoirs secs)
Serviettes / Papier absorbant
Sacs de blé
Masques pour le visage (papier/protecteurs) par ex., masques chirurgicaux non utilisés en tant que dispositif médical
Fertilisants, solides (pellets ou poudre)

CATEGORIE 12 - 100%

Bougies de tous types (y compris dans un contenant)
Détergents textiles pour lavage en machine avec un contact cutané minimal (par ex., capsules liquides, doses)
Assainisseurs d'air automatisés et parfums de tous types (aérosol concentré avec doses précises [fourchette de 0,05 à 0,5 ml/pulvérisation], plug-ins, systèmes clos, substrat solide, livraison de membrane, dispositif électrique, poudres, sachets parfumés, encens, recharges liquides [cartouche], cristaux désodorisants)
Systèmes d'alimentation en air
Litière pour chat

CERTIFICAT CONFORMITE IFRA

CATEGORIE 12 - 100%

Bougies de tous types (y compris dans un contenant)
Détergents textiles pour lavage en machine avec un contact cutané minimal (par ex., capsules liquides, doses)
Assainisseurs d'air automatisés et parfums de tous types (aérosol concentré avec doses précises [fourchette de 0,05 à 0,5 ml/pulvérisation], plug-ins, systèmes clos, substrat solide, livraison de membrane, dispositif électrique, poudres, sachets parfumés, encens, recharges liquides [cartouche], cristaux désodorisants)
Systèmes d'alimentation en air
Litière pour chat
Coques de téléphone
Désodorisants/masqueurs non destinés à entrer en contact avec la peau (par ex., désodorisants pour sèche-linge, poudres pour tapis)
Combustibles
Insecticides (par ex., spirale anti-moustiques, papier, dispositifs électriques, pour vêtements) autres qu'en aérosols
Bâtons d'encens
Produit vaisselle et désodorisants - pour lave-vaisselle
Jeux olfactifs / Peintures
Articles en plastique (hormis jouets)
Grattez et sentez / Pack de senteurs
Système diffuseur de parfum (utilisant la technologie d'air sec)
Cires pour chaussures
Blocs pour cuvette (toilette)

Phtalates

MONOI V2 - 6PHG0149

Nous déclarons par la présente que ce produit ne contient aucune de ces substances.

Nous ne testons pas nos parfums spécifiquement pour la présence de ces substances, leur absence est basée sur notre connaissance des matières premières utilisées et sur le fait qu'elles n'aient pas été ajoutées intentionnellement.

Une substance est considérée comme absente si sa concentration est $<0,001$ % dans le concentré de parfum.

Substances CMR selon l'Annexe VI du CLP

MONOI V2 - 6PHG0149

Nous déclarons par la présente que ce produit ne contient aucune de ces substances.

Nous ne testons pas nos parfums spécifiquement pour la présence de ces substances, leur absence est basée sur notre connaissance des matières premières utilisées et sur le fait qu'elles n'aient pas été ajoutées intentionnellement.

Une substance est considérée comme absente si sa concentration est <0,001 % dans le concentré de parfum.